



DE L'ORDRE ET DES LOIS.

Vol 6

Montreal Samedi 28 Avril 1838

No 81

JOURNAL HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS A

SAINT EUSTACHE.

PENDANT LA RÉBELLION DU COMTE DES DEUX MONTAGNES

Depuis les soulèvements commencés à la fin de novembre; jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie.

Deus ultimum Liberé edit, Super ipsos in collis tonitruis, In malitia eorum disperdet eos.

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

Dimanche 26 novembre.—C'est au 26 novembre 1837 que l'on peut fixer le commencement des troubles sérieux, jusqu'à cette époque il n'y avait eu que des bruits vagues, des menaces sourdes et des essais inutiles de soulèvement. Ce jour là, pendant la grand-messe des courriers arrivés en toute hâte de St. Scholastique vinrent jeter l'épouvante parmi les constitutionnels de St. Eustache, dont plusieurs prirent la fuite à l'instant même et allèrent se réfugier à Montréal, où ils semèrent l'épouvante qui s'était enparée d'eux, et où ils répandirent les bruits les plus effrayants. Plusieurs d'entreux assurèrent qu'une armée considérable de rebelles s'avancèrent sur la rivière du Chêne pour s'emparer du village et de la marcher sur Montréal. Ces nouvelles qui recevaient une teinte assez forte de probabilité de la conduite des gens du sud et de la disposition bien connue des habitants de St. Benoît et des environs, portèrent le trouble dans la ville alors peu rassurée, et tirèrent ses habitants dans des alertes continuelles.

Le 27 et 28.—Pendant ces deux journées, les insurgés s'occupèrent à parcourir les côtes de St. Scholastique et St. Eustache, pour épouvanter ceux qui n'étaient point de leur parti, désarmer les uns et forcer les autres par la crainte à marcher avec eux. Le village de St. Eustache fut pendant ces deux journées dans des alarmes continuelles; à chaque instant quelqu'un venait annoncer que les rebelles nombreux et en armes arrivaient au village pour en prendre possession forcés et pillés les maisons de ceux qui leur étaient opposés.

Le 29.—Le mercredi, pendant que M. le Curé de St. Eustache était à table dans son presbytère où M. Turcotte curé de Ste Rose venait d'arriver, plusieurs personnes se précipitèrent toutes effarées dans la maison, pour prévenir les prêtres qu'un courrier venait d'arriver à toute bride, et qu'il assurait que les rebelles le suivaient de près, se dirigeant sur le village et désarmant sur leur route tous ceux qu'ils soupçonnaient de n'être pas favorables à leurs projets. Ce courrier était M. Eustache McKay, du petit Chicot, concession de St. Eustache; partout sur son passage il avait donné l'alarme et il jeta une telle épouvante dans le village que dans un instant les rues se remplirent d'une foule curieuse et effrayée, chacun s'interrogeait, se consultait, se questionnait, et au milieu de ce trouble et de cette confusion les nouvelles grossissaient rapidement et avec elle la terreur. Dans l'instant même plusieurs familles entières partirent pour la ville, formant leurs maisons et les abandonnant toutes meublées, pour mettre leurs personnes en sûreté. D'autres constitutionnels allèrent se cacher dans les paroisses voisines.

Au milieu de la confusion qui régnait dans le village, arrivèrent deux émissaires du grand brûlé, et leur arrivée augmenta encore le désordre. Ces deux émissaires étaient MM. FERROL PELTIER, avocat de Montréal, et CAMILLE DUMOUCHEL de St. Benoît. Ils ne parurent faire aucune attention au mouvement qui se faisait dans le village, cet état de chose leur semblait, sans doute, naturel; il s'arrêtèrent un instant chez M. W. H. SCOTT M. P. et de là gagnèrent tranquillement la demeure du Dr. CHENIER. M. EUSTACHE MCKAY, se rendit bientôt au presbytère et vint y répéter lui même les nouvelles qu'il avait déjà répandues dans le village. Il était pâle et agité. Sa figure

témoignait une violente colère. Il était armé d'un sabre et de deux pistolets, qu'il nous montra en disant qu'avec ces amis là il se souciait peu des patriotes; il partit aussitôt pour Montréal où il entra dans les rangs des volontaires qui plus tard accompagnèrent les troupes à St. Eustache, dans l'expédition du nord.

Sur le soir, en effet, une partie des bandes dont M. McKay avait annoncé l'arrivée, entra dans le village et se répandit dans les tavernes. Les insurgés s'y enivrèrent bruyamment, et cette nuit là même, suivis des gens de St. Eustache qui partageaient leurs opinions, ils se rendirent dans les diverses côtes de la paroisse de St. Eustache, frappèrent à toutes les portes, et arrachèrent les habitants à leur sommeil paisible et les forcèrent à les suivre sans leur dire même où ils voulaient les conduire.

Le 30.—Le lendemain, à la pointe du jour, ils se trouvèrent ainsi réunis auprès de la montagne du Lac, au nombre de trois ou quatre cents, la plupart d'entre eux tous déconcertés et se demandant mutuellement ce qu'on voulait faire d'eux.

Les chefs principaux de ces premiers mouvements, étaient le Dr. CHENIER du village de St. Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportements et la véhémence extraordinaire des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée, et un M. GIROD venu de l'Isle St. Thérèse vis-à-vis Varennes, au comté du Lac des deux montagnes, pour travailler au soulèvement. C'est-à-dire peut-être le lieu de dire quelques mots sur cet individu. AMURY GIROD, se disant né en Suisse, arriva dans le pays, il y a environ dix ans. Il prétendait avoir passé une partie de sa jeunesse dans une école modèle d'agriculture, et être ensuite entré au service mexicain où il avait, dit-il, occupé le grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il parlait assez couramment l'espagnol, l'anglais, l'italien, le français et l'allemand. A Québec, il fut accueilli par M. PERRAULT, protonotaire, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme-modèle: GIROD n'y fit rien que des dettes et en partit bientôt débiteur insolvable et ingrat de son bienfaiteur. En sortant de Québec il chercha à s'établir sur les propriétés de M. DEBARTZEN, à St. Charles; mais celui-ci ne se soucia pas d'un pareil hôte; GIROD se rendit à Varennes, y fut accueilli, comme patriote par le Dr. DUCHESNEAU, et après quelques temps de séjour, épousa la belle sœur de celui-ci, fille de M. AINSIE, seigneur de l'Isle de Ste-Thérèse. Depuis lors il a toujours vécu sur la terre de son beau-père, située dans l'Isle. Là, il s'est occupé continuellement à travailler à divers ouvrages politiques; à composer des discours pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient mais n'osaient le brusquer. Lui-même haïssait cordialement PAPINEAU et la plupart de ses amis, souvant en secret il écrivait contre eux; mais il les flattait au dehors parce qu'il espérait qu'ils feraient une révolution et qu'il comptait alors se procurer une place avantageuse. Il était d'un caractère à la fois haut et rampant, dur, brutal même dans ses paroles; sans cesse en querelle avec tous ses voisins et n'ayant aucun ami. Dans les derniers temps il prit une part fort active dans les troubles. Voyant qu'il ne pouvait soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit de soulever la paroisse de la Pointe aux Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les enfants de la liberté et le doric club. Il fut un des auteurs de l'assemblée et un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent, et que PAPINEAU quitta Montréal, pour se sauver dans le sud, il passa par l'Isle Ste. Thérèse et y vit GIROD. Sans doute il le chargea d'aller dans le nord seconder les efforts

que d'autres allaient faire dans le sud, car immédiatement GIROD se rendit au comté du Lac des Deux Montagnes y prit le titre de général en chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les mouvements qui eurent lieu. Les lecteurs excuseront sans doute cette courte digression sur le gén. GIROD; l'auteur a cru devoir tracer cette petite esquisse quoique bien imparfaite, sur un homme qui a joué un rôle important dans cette histoire. Revenons aux faits du 30 novembre.

GIROD et CHENIER conduisirent les individus qu'ils avaient ainsi ramassés, jusqu'au fort des sauvages, à la mission du lac. Là ils visitèrent les magasins du gouvernement en enlevèrent de force des munitions et des fusils. Ensuite ils se rendirent à la maison de la mission, entrèrent dans la cour et les appartements, et malgré la vive résistance de Messire DUPRESNE supérieur de la mission ils enlevèrent un canon appartenant aux missionnaires, et transportèrent toutes leurs prises à St. Benoît.

GIROD et CHENIER firent de vains efforts pour engager les sauvages à prendre parti pour eux et à leur livrer deux canons et d'autres armes qui se trouvaient en leur possession et qui leur appartenaient; les sauvages se montrèrent si bien déterminés à défendre leur propriété que les insurgés n'osèrent les attaquer. GIROD eut une longue entrevue avec le chef sauvage, et il s'établit entre eux un dialogue fort curieux dans le quel le sang froid et le bon sens de l'enfant de la nature triomphèrent des ruses et de la violence du chef rebelle.

Le 1er décembre.—Le vendredi, premier jour de décembre, le Dr. CHENIER, accompagné d'un nommé FRANÇOIS GUERIN se rendit au presbytère de St. Eustache et demanda hardiment à Messire PAQUIN curé de la paroisse, s'il voulait lui livrer les clefs du convent nouvellement construit auprès de l'église, et qui n'était pas encore occupé par les sœurs. M. PAQUIN s'y refusa, en disant que l'honneur et son devoir lui défendaient également de le faire; Le Dr. s'emporta alors, s'empara par violence des clefs du convent et y établit le camp des insurgés composé de quelques individus de la paroisse et d'un grand nombre d'étrangers.

Le 2 Dec.—Pendant toute cette journée et celle du lendemain les insurgés s'occupèrent à visiter et à fouiller les maisons du village et des environs, et en enlevèrent tout ce qu'ils purent y trouver de munitions, d'armes et de provisions pour nourrir les individus du camp. Dans la soirée du 2, il pouvait se trouver au camp, environ 60 personnes; W. H. SCOTT M. P. s'y rendit accompagné de M. EMERY FERÉ. Depuis longtemps M. SCOTT cherchait à s'éloigner du parti de la violence, et à ramener les individus à un patriotisme plus modéré, il parla ce jour là avec tant de sens et de vérité que presque tous ceux qui se trouvaient au camp, les armes à la main, se retirèrent. Il n'y resta que les plus violents, et ceux-ci étaient tellement irrités contre M. SCOTT parce qu'il avait occasionné cette desertion qu'ils le menacèrent de le tuer s'il ne voulait pas se mettre à leur tête. M. SCOTT s'y refusa absolument. Les insurgés envoyèrent alors chercher du secours au grand brûlé et s'emparèrent, cette nuit même de M. EMERY FERÉ, qu'ils constituèrent leur prisonnier; ils lui permirent cependant de se retirer au presbytère jusqu'au lendemain.

Le 3.—Le trois décembre, après la grand-messe on convoqua une assemblée au convent; M. SCOTT y fut amené de force; on l'obligea de se prononcer sur ses opinions et ses intentions; quoiqu'il fut effrayé par les menaces qu'on lui avait déjà faites et celles qu'il entendait murmurer autour de lui, il persista avec fermeté dans ses sentiments de la veille. Quelques personnes de l'assemblée vinrent au presbytère demander des conseils. Elles reçurent celui de suivre l'avis de M. SCOTT, de se retirer paisiblement chez elles et d'obéir à un ordre du commandant général sir JOHN COLBORNE, dont on venait d'afficher la

proclamation à la porte de l'église, promettant protection à tous ceux qui ne prendraient pas les armes et qui demeureraient paisibles chez eux. M. Deseve vicaire de St. Eustache fit la lecture de cette proclamation à quelques habitants qui se trouvaient à la porte de l'église. Tous ces divers incidents firent une grande sensation sur les esprits. Il se trouvait alors à St. Eustache quelques jeunes gens venus de Montréal pour soulever les habitants du nord, et qui y travaillaient de toutes leurs forces; ces agitateurs étaient Messieurs RICHARD HUBERT et FERROL PELTIER, JEAN BAPTISTE BRIEN et deux frères du nom de LORMIER. Les deux premiers étaient venus, aussitôt après la première affaire qui eut lieu dans le sud entre les troupes et les insurgés, annoncer que les patriotes étaient vainqueurs, que les troupes étaient en déroute sur tous les points et presque entièrement détruites, et qu'il n'en restait aucuns pour venir attaquer le nord.

Ces quatre jeunes gens firent tous leurs efforts pour dissiper l'impression produite par la lecture de la proclamation, les conseils du curé et le discours de M. SCOTT, et pour retener dans le camp tous ceux qu'ils y avaient réunis. Mais ils ne purent y réussir; malgré tous leurs efforts, tous leurs discours incendiaires le camp se vida si bien que le soir il n'y restait pour le garder qu'un jeune homme de seize à dix-sept ans. On voulut le faire sortir du convent pour en fermer la porte, mais il s'y refusa, en disant que les gens du Grand-Brulé devaient venir ce soir-là même occuper le camp, ce qui eut lieu en effet ainsi qu'il l'avait annoncé.

Le soir, après vêpres, M. TURCOTTE, curé de Ste-Rose, vint souper au presbytère. Il y donna des nouvelles du massacre et de la dispersion des rebelles dans le sud. MM. PAQUIN et DESEVE, de concert avec M. TURCOTTE croyant cette occasion favorable pour engager le Dr. CHENIER à se désister de son entreprise le firent prier de se rendre au presbytère. Il y vint aussitôt. Dans ce moment s'y trouvaient aussi M. W. H. SCOTT, son frère, M. NEIL SCOTT, de Ste-Thérèse, et M. EMERY FERÉ, beaufrère de messire PAQUIN.

Lorsque le Dr. CHENIER fut entré, messire PAQUIN lui annonça la nouvelle de la défaite de ses partisans dans le sud, il le pressa de renoncer à ses desseins dangereux; tous les messieurs présents ecclésiastiques et séculiers se joignirent à M. PAQUIN pour lui faire la même prière, mais il demeura inébranlable. Il prétendit que les nouvelles apportées par M. TURCOTTE étaient fausses, qu'il venait d'apprendre par un courrier arrivé du Grand-Brulé que les patriotes étaient vainqueurs dans le sud, il ajouta que pour lui, sa résolution était invariable, qu'il était déterminé à mourir les armes à la main, plutôt que de se rendre; il alla jusqu'à dire: "qu'autant valait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à ébranler sa résolution." Malgré toute son opiniâtreté, cependant le Dr. CHENIER ne put surmonter une profonde émotion qui s'empara de lui, car de temps en temps de grosses larmes s'échappaient de ses yeux et coulaient malgré ses efforts pour les retenir.

M. PAQUIN s'étant convaincu qu'il n'y avait rien à gagner avec le Dr. CHENIER, prit la résolution de se rendre à Montréal le lendemain avec son beau frère M. FERÉ afin de faire connaître aux autorités les dispositions actuelles des habitants dont le premier feu s'était rallenti et afin de prévenir s'il se pouvait les désordres inévitables, si on en venait à une bataille.

4 décembre.—D'après cette résolution, le lendemain matin, Messire PAQUIN se disposa à se mettre en route pour Montréal, mais au moment même de son départ on vint lui dire qu'il lui serait impossible de sortir du village. Le Dr. CHENIER avait employé toute la nuit à envoyer des émissaires dans les différentes côtes et à

ramasser les plus déterminés de ses partisans pour garder le camp qu'il avait établi dans le village. Il avait établi des sentinelles à tous les passages en sorte que personne ne pouvait sortir du village ni des environs sans un permis signé de sa main. M. PAQUIN lui demanda un permis de ce genre; mais il lui fut nettement refusé. Le Dr. se rendit au presbytère, l'épée à la main, pour accompagner son refus de quelques explications, et dit qu'il se croyait obligé de s'opposer à ce voyage qu'il croyait devoir être nuisible à sa cause. M. PAQUIN ent alors avec lui une conversation longue et animée dans la quelle il insista fortement sur la folie de la conduite du Docteur il lui représenta tous les malheurs qu'il allait attirer sur la paroisse; Le village serait brûlé ou pillé, toute la paroisse sacagée etc., après avoir fait une peinture touchante des maux qui allaient fondre sur St-Eustache, M. PAQUIN ajouta avec émotion. "Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous ces malheurs!" "C'est vous, M. le Curé que j'en accuse à mon tour, (répondit le Docteur) vous nous avez nui extraordinairement; vous êtes la cause du refroidissement qu'éprouve la paroisse en ce moment-ci. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution."

"Nous faire une semblable action (reprit M. Paquin) non jamais, ne l'espère pas: ce serait agir contre notre propre conscience, contre les décisions de l'église, et contre les intérêts du gouvernement et du pays. Cette absolution vous damnerait en nous perdant nous mêmes." Cette conversation eut lieu en présence de M. DESEVE, du Dr. BRIEN de St. Martin et de plusieurs habitants de la paroisse. M. le curé finit en disant qu'il saurait bien se rendre à Montréal et que personne ne l'arrêterait; "Eh bien, répondit le Dr. CHENIER s'il n'y a personne d'assez brave pour le faire, moi-même je vous arrêterai."

Il fallut bien alors renoncer au voyage de Montréal, et se résigner à attendre au milieu de la plus vive inquiétude ce qu'il plairait à la providence d'ordonner sur le sort de St. Eustache. Le Dr. CHENIER alla immédiatement rejoindre ses gens et les aider dans leurs efforts pour réunir des partisans et ramasser des provisions pour les attirer.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de donner ici une copie des passes ou permis donnés par le Dr. CHENIER à ceux qui voulaient sortir de la paroisse. En voici une qui fut donnée à un honnête homme, menuisier du village, lorsqu'il se retira à Montréal pour se dérober aux vexations journalières que sa loyauté connue lui faisait éprouver. Elle est mot à mot, conforme à l'original.

Passé à FLEURY TISON.

4 décembre 1837.

J. O. CHENIER, commandant.

Le 5.—Le lendemain 5 décembre on annonça que des troupes étaient en marche pour venir attaquer les rebelles à la Rivière du Chêne, et qu'elles étaient déjà arrivées à St. Martin. Cette nouvelle jeta l'alarme et ceux qui tenaient le camp au village mirent tout en œuvre pour réunir des partisans. L'on recut au presbytère la visite de Messire DUCHARME curé de Ste Thérèse dans le moment où tout était bouleversé dans la maison et où l'on essayait de sauver tout ce qu'il était possible de sauver.

A une heure après midi, les trois prêtres étaient à table, lorsqu'on sonna le tocsin d'alarme pour avertir tous les insurgés de se réunir. Le bruit s'était répandu que les troupes allaient arriver. Il n'y avait alors dans le camp de la Rivière du Chêne guère plus de 60 hommes, qui se réunirent sur la place qui est devant l'église. Tous ces hommes étaient horriblement pâles et leur figure annonçait une crainte profonde. Messire DUCHARME reprit aussitôt le chemin de sa paroisse MM. PAQUIN et DESEVE montèrent en voiture pour s'éloigner aussi. En traversant la place devant l'église, ils furent arrêtés, mais cependant on leur permit de continuer leur route lorsqu'ils

ont pas des limites de la paroisse. Ces messieurs se retirèrent alors dans une ferme de M. Paquet...

MELANGES.

RICHARD, TUEUR DE LOUPS, OU LES DEUX NUITS DE NOCES.

(Suite.)

Enfin Richard et M. Henry arrivèrent, se disputant la tête de l'équipage, puis à leur suite tous les autres chasseurs...

En un instant tous furent descendus de cheval; on écarta à grands coups de fouet les chiens qui hurlaient autour de la grotte...

— Ma fortune à qui sauvera ma fille! s'écria Henry dans la plus violente despit; ma fortune à qui l'arrachera de cet antre!

Mais tous se regardaient pétrifiés, sans qu'un d'eux, sans que M. Henry, sans que M. Claude Bineuf, cet homme si fier, si courageux...

— Si je la salue, me donnerez-vous sa main? dit enfin Richard, spéculant froidement sur la tendresse du vieillard et marchant dans la vie de sa cousine.

M. Henry balança un moment, cherchant Henri des yeux, Henri son second enfant. Henri le fiancé de Thérèse, l'orgueilleux et l'espoir de sa vieillesse.

— Oui... répondit le malheureux père, et il n'avait pas fini que, tirant son colosse de chasse, le lieutenant se précipita vers la caverne.

Mais, ô surprise! à peine en touchait-il l'entrée qu'une détonation violente l'ébranla jusque dans ses fondements.

— Ce fut Henri W. lui-même, qui, pendant qu'on l'accusait de lâcheté, venait comme par miracle d'arracher sa fiancée à une mort horrible et certaine.

Tandis que les autres perdaient un temps précieux en délibérations inutiles, il avait agi lui-même. Il était monté sur la tête du rocher; il avait aperçu la fente par laquelle le jour pénétrait dans l'intérieur de la grotte...

— Voilà un beau coup, disait Jérôme Billeboud... — Ce sont mille écus bien gagnés, disait Jacques Leroux, tandis que son frère Guillaume s'étonnait à sonner du gros ton à pleine trompe...

récompense; puis reprenant le chemin de la maison, il se disposa à se mettre en route pour échapper à leurs acclamations.

TREMBLEMENTS DE TERRE.

NOUVELLE-HOLLANDE.— Destruction de la ville de Maya par un tremblement de terre.

— Les détails suivants extraits du *Calcutta Annual Register*, sur le tremblement de terre qui a détruit la ville de Maya, située dans la partie Sud-Ouest de la Nouvelle-Hollande...

— Maya est située sur une colline fort escarpée du côté de la mer qui n'en est éloignée que d'environ une lieue et demie.

— Vers quatre heures de l'après-midi, le ciel se teignit à l'horizon d'un rouge foncé, qui ne tarda pas à s'étendre peu à peu.

— Ainsi, les animaux sortirent épouvantés des lieux où ils se tenaient ordinairement; les troupeaux qui étaient dans la campagne se rassemblèrent d'eux-mêmes et vinrent se réfugier près des quartiers habités par les hommes.

— Pendant ce temps de gros nuages noirs chassés par un vent impétueux s'avancèrent rapidement à l'horizon et commençaient à cacher la teinte pourpre qui le couvrait.

— La violence du vent augmenta; les nuages se déchirèrent en lambeaux et se précipitèrent sur les habitations de Maya et vinrent bondir au pied de la colline, qu'ils convertirent en lames écumantes.

— Cette scène de désolation ne tarda pas à changer; de nouvelles convulsions se firent sentir; les nuages se dissipèrent et l'air devint calme.

— Quand le soleil se leva la mer était rentrée dans ses limites accoutumées, un torrent boueux traversait tout le pays, entraînant dans son cours une multitude de quadrupèdes et d'oiseaux morts, des troncs d'arbres, des pièces de charpente, des fragments de mâts et de gréement.

— Tout à coup le bruit redoubla; la terre, et ce fut à une puissance impulsion, s'affaissa et se se leva; les rochers s'ébranlèrent, se fendirent et se brisèrent; d'épaisses ténèbres couvrirent de nouveau le firmament, des éclairs jaillirent et obscurcissaient une clarté plus effroyable encore.

— Mes amis, s'écria le généreux jeune homme, en prenant par la main Thérèse, qui se leva, vous partageriez la somme en mon honneur, je vous l'abandonne: quand à moi, et moi le traitait sa fiancée, voici ma plus douce

espérance, sont transportés par leurs parents ou à leurs amis; quelques-uns, cependant, privés d'appui, restent sur leur lit de douleur à attendre l'arrêt qui doit terminer leurs souffrances.

ETAT DU CHRISTIANISME EN CHINE.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* contiennent des détails intéressants sur l'état du christianisme en Chine.

— Toutes les missions de la Chine sont divisées en trois grands vicariats apostoliques et trois grands évêchés. Les vicariats sont à Canton, à Fo-Kin et à Sa-tsu-huen.

— Le nombre des missionnaires européens qui se trouvent dans ces provinces est de cinq, outre les deux évêques; le nombre des prêtres indigènes est de dix-sept.

— Les dominicains espagnols de Manille sont chargés du vicariat apostolique de Fo-Kin. Le vicarier apostolique et son coadjuteur ont à leur disposition cinq moines et neuf prédicateurs indigènes.

— Les provinces de Pe-Tche-Ly et celle de Chang-Tong, composent l'évêché de Pékin. L'évêque de Nankin, qui réside à Pékin, administre les affaires de ces diocèses.

— L'évêché de Macao contient les provinces de Quang-Tong, de Quang-Si, et l'île de Hai-Nan. Cet évêché est administré par un chapitre, parce que le siège de l'évêché est depuis longtemps vacant.

— La religion chrétienne est connue dans tout l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité.

— La religion chrétienne est connue dans tout l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité.

— La religion chrétienne est connue dans tout l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité.

— La religion chrétienne est connue dans tout l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité.

— La religion chrétienne est connue dans tout l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité.

l'animal, Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque s'approchant de lui il reconnut qu'il était gelé.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 25 AVRIL, 1838.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos abonnés qui nous doivent des comptes arriérés, que si le montant de leurs comptes n'est pas payé d'ici au 1er mai, nous verrons dans la pénible obligation de charger un avocat d'en faire le recouvrement.

Quelques individus pourront trouver cette menace dure et peu convenable; mais nous sommes forcés d'en venir là par la négligence du nombre de personnes qui nous doivent encore plusieurs années d'abonnement.

NOUVELLES PLUS RECENTES.

NOUVELLES JUSQU'AU 8 AVRIL PAR LES PAQUEBOTS A VAPEUR.

Les paquebots attendus avec tant d'impatience à New-York, et dont le premier voyage couronné d'un brillant succès forme une ère nouvelle dans les annales du commerce, sont enfin arrivés à New-York.

— Par le paquebot GREAT WESTERN, M. Gordon de Québec, est arrivé de Bristol à Montréal en dix-huit jours.

— Dans la chambre des communes, le 3 avril, Lord Chandos fit la motion suivante: "que c'est l'opinion de cette chambre que les devoirs de l'agent commissaire et gouverneur général des colonies britanniques de l'Amérique du nord, doivent être remplis avec la plus stricte économie possible."

— Lord DALHOUSIE ancien gouverneur de cette province est mort après une longue et pénible maladie. Lord Ramsay, son fils succède à ses titres et à son siège dans la chambre des lords.

— Le couronnement de la reine aura lieu le 26 juin. Les préparatifs pour cette solennité sont immenses.

— M. ARTHUR BARING, le plus jeune fils de lord ASHBARTON est mort à Madère. Sa famille est dans la désolation; ce jeune homme donnait les plus belles espérances.

— J'ai l'honneur d'accuser réception de la communication de votre seigneurie, du 24 courant.

— Sa Majesté ayant bien voulu me confier le gouvernement général de ses provinces de l'Amérique du nord, l'entière administration d'une province durant la suspension de la forme ordinaire de gouvernement et une commission séparée pour l'arrangement des affaires de poids affectant le bien être permanent de toutes les possessions de sa Majesté dans l'Amérique du nord, je dois demander pour l'accomplissement de ces importantes et nombreuses fonctions, la coopération la plus zélée et la plus efficace.

— J'ai été influencé par ce sentiment dans la formation d'un établissement pour faire marcher le gouvernement de l'Amérique du nord, et j'ai l'honneur de vous transmettre une copie de ma lettre à Sir Geo. Grey, du 10 courant, dans laquelle sont contenus les détails que demande votre seigneurie.

— J'ai maintenant donné à votre seigneurie toutes les informations que je peux vous fournir pour le moment à mon arrivée dans l'Amérique du nord je trouverai peut-être nécessaire de demander un surcroît d'assistance exécutive; mais je puis assurer votre seigneurie que je serai toujours guidé par l'économie la plus stricte qui pourra s'allier avec ce que je considère, je vous l'assure, comme mon principal objet, l'efficacité du service public.

DURHAM. Les très Hon. Lord Glenelg etc.

P. S. Les seules nominations que j'ai faites jusqu'à présent sont celles de M. Edouard Ellice comme secrétaire privé, et du col. Cooper comme secrétaire militaire ce dernier est parti pour New-York la semaine dernière avec des déjeûners pour Sir J. Colborne. Je n'ai pas l'intention de faire d'autres nominations avant mon arrivée dans l'Amérique du nord.

Cleveland-Row 10 mars 1838.

MONSIEUR,

D'après votre demande, je vous transmets un mémorandum de ma maison projeté, autant que je peux maintenant juger de l'assistance dont j'aurai besoin pour la due exécution des devoirs qui me sont imposés comme Gouverneur général de l'Amérique du Nord et Haut commissaire de sa majesté etc.

Je suis, etc.

DURHAM.

Sir Geo. Grey Bart.

Mémorandum des salaires requis pour la maison de lord Durham comme gouverneur général de l'Amérique du Nord haut commissaire de sa majesté, etc.

Gouverneur Général £ 0 0 0

Secrétaire en chef, 1,500 0 0

Secrétaire militaire, 700 0 0

Deux assistants secrétaires (commis), 600 0 0

Conseiller Legal, 1,500 0 0

Secrétaire privé, 0 0 0

DURHAM.

M. Præd seconda la motion et résolution de lord Chandos.

Lord John Russell dit que l'objet de cette motion n'était autre que de restreindre les fonctions du gouverneur en chef.

— Le capit. WOOD, M. JAMES, le col. SIMPTROPE, M. E. ELICE, sir E. Sugden, M. HUME, M. LAMTON, sir ROB. PEELE, sir S. CANNING, et Lord PALMERSTON parlèrent successivement sur cette affaire.

— Lord CHANDOS dit qu'il n'avait nulle intention de vexer lord Durham que sa seule intention était le bien public.

— Pour la résolution, 158. Contre, 160.

— D'après ce que dit dans la discussion, sir Robert Peel, il paraît que M. CHS. BULLER, membre du parlement pour Leikard accompage lord Durham en Canada. Ce n'est pas cependant en qualité de son conseiller légal.

— Lord DALHOUSIE ancien gouverneur de cette province est mort après une longue et pénible maladie. Lord Ramsay, son fils succède à ses titres et à son siège dans la chambre des lords.

— Le couronnement de la reine aura lieu le 26 juin. Les préparatifs pour cette solennité sont immenses.

— M. ARTHUR BARING, le plus jeune fils de lord ASHBARTON est mort à Madère. Sa famille est dans la désolation; ce jeune homme donnait les plus belles espérances.

— Le Conseil Spécial s'assemble régulièrement tous les jours et travaille activement aux affaires de la province. Deux journaux de cette ville ont donné la liste suivante des bills passés par le conseil avant mercredi, et pour continuer la loi de milice, (la qualification des officiers retranchés.)

— Pour continuer, dans les Townships, les Bureaux d'Enregistrement.

— Pour continuer la loi des locataires et locataires.

— Pour autoriser le gouvernement à nommer trois commissaires pour estimer les pertes de loyers.

néral, et que ses soins se borneront à renouveler les loix expirées ou expirantes, et à faire les loix immédiatement exigées par les circonstances.

— Dans les bills dont nous donnons plus haut la liste, il en est plusieurs anciens d'un intérêt majeur, tels que celui qui continue les bureaux d'enregistrement dans les townships, celui qui pourvoit au soutien des écoles élémentaires et celui qui accorde des fonds aux hospices. Ces deux derniers étaient expirés depuis longtemps et malgré leur importance, la chambre avait toujours négligé de les renouveler.

— Les bills relatifs aux évènements récents, aux pertes souffertes par les loyaux et à l'indemnité des volontaires prouvent que le gouvernement s'occupe de ses fidèles sujets et celui qui concerne les fugitifs ne laisse aucun doute sur sa détermination de rendre une justice exacte.

— Nous avons aujourd'hui l'avantage de publier la charge donnée au grand jury de la cour de session de quartier, par M. C. S. Rodier. Nous devons dire que cette courte allocution est une improvisation de M. Rodier. Le magistrat qui devait ouvrir la session se trouvant absent, pour cause indispensable, M. Rodier, avec son zèle ordinaire, se fit un plaisir de suppléer à son défaut.

— Vous êtes assemblés pour mettre à exécution ce qu'on nomme les fonctions de la grande enquête du pays, ou pour expliquer plus distinctement, vous êtes les corps choisis dans ce district pour s'enquérir de tout ce qui touche à ses intérêts les plus chers.

— Votre premier devoir, messieurs, est d'examiner scrupuleusement les délits qui vous seront soumis dans les divers indictemens et de présenter à la cour votre rapport sur la culpabilité des divers accusés.

— A l'égard de votre premier devoir, il est limité par la loi dans les indictemens qui sont soumis à votre examen; mais messieurs vous avez un pouvoir bien étendu relativement à ce qui regarde le bon ordre, la paix publique, la tranquillité, en un mot tout ce qui concerne l'intérêt général de la société.

— La cour vous recommande particulièrement de visiter les prisons de ce district, afin de vous assurer que les prisonniers y sont traités avec humanité; vous n'ignorez pas que les accusés doivent être considérés comme innocents jusqu'à ce qu'ils aient été trouvés coupables par un jury de leurs concitoyens.

— Les marchés et les auberges doivent être encore des objets de votre attention; il est inutile que la cour vous fasse de plus longues observations à ce sujet.

— La cour ne croit pas devoir vous décrire plus longtemps, messieurs, vous êtes sans doute au fait des devoirs que vous avez à remplir, et d'ailleurs ils vous sont très clairement expliqués dans le serment que vous venez de prêter. Cependant, messieurs, s'il vous arrivait de trouver, dans l'exécution de vos fonctions, quelques difficultés imprévues, la cour se fera un plaisir et un devoir de vous être utile et de vous aider de tout son pouvoir.

— Vous devez, messieurs remplir vos devoirs sans crainte de déplaire à qui que ce soit, sans autre désir que celui d'être juste, vous ne devez écouter que la voix de vos consciences et ne suivre d'autres règles que celles de la morale et de l'équité.

— Le temps s'est encore remis à la pluie dans la nuit de mercredi à jeudi; mais il est moins froid que par le passé.

— Le St George est arrivé ici mardi soir, remorquant quatre berges.

— ARRESTATION.— Le nommé Jean Baptiste Mollere qui avait été blessé au cou, en essayant de s'enfuir, lorsque M. Forbes et deux miliciens allèrent l'arrêter, a été amené en cette ville et légué en prison mercredi.

— LA VAPEUR SUR L'ATLANTIQUE.— La conquête magnifique que vient de faire l'industrie anglaise est vraiment de nature à surprendre autant qu'à flatter tous les amateurs de voyage. La périlleuse expérience faite avec tant de succès de ce voyage lointain à l'aide des rapides bateaux à vapeur est un triomphe brillant de l'industrie et de l'audace humaine sur les éléments. Il est impossible de calculer tous les avantages que va procurer au deux mondes cette amélioration vaste et étonnante. L'accroissement prodigieux de la rapidité des communications sera d'un prix inestimable pour le commerce surtout, pour les gouvernements et pour toute la société. Le voyage autre fois si long d'un côté de l'Atlantique à l'autre se réduit maintenant à une petite promenade.

— Il est plus que probable qu'avant peu tous les paquebots seront réunis à la vapeur; les propriétaires des lignes de paquebots

américains seront obligés d'entrer en com-
pétition immédiatement, car il est évident
que leurs voies de transport sont mainte-
nant tellement inférieures aux autres, que
le public les abandonnerait entièrement.

HABES-CORPUS.—L'affaire du writ d'Ha-
bes-Corpus accordé par le Juge Rolland en
faveur de MM. Viger et Pelletier ne paraît pas
avoir eu de suites. Lorsque le colonel Wether-
hall eut refusé d'amener ces messieurs devant
la cour, le juge Rolland ordonna que le colonel
comparût et eût à prouver pourquoi il ne
serait pas emprisonné pour mépris de cour.

On lit ce qui suit dans le Populaire de mer-
credi:—

REFLEXION MAL APPLIQUÉE.—L'Ami du
Peuple, avec cette légèreté qu'il apporte aux
sujets les plus pénibles, alors qu'ils touchent
aux Canadiens, dit en parlant des efforts faits
pour parvenir au writ d'Habes-Corpus en fa-
veur de messieurs L. M. Viger et T. Pelletier:
«Un peu de patience et moins d'obstination
seraient peut-être plus utiles à ces messieurs
et leur coûteraient moins.» Nous concevons qu'il
est très chrétien de prêcher la patience à des
prisonniers, mais nous sommes étonnés qu'on
attribue à obstination le désir si naturel, de re-
couvrir la liberté, et les instances, faites par
toutes les voies légales, pour obtenir un si
grand bienfait. Notre collègue et nous, sor-
tons d'un pays où certes les prisonniers politi-
ques sont bien loin d'être traités aussi humaine-
ment qu'il le soit aussi d'un pays où
chaque citoyen a appris, par l'exemple du
citoyen breton, tout le prix qu'on doit attacher à
la liberté individuelle et où les sympathies ne
manquent jamais pour ceux qui vivent sous
les verrous.

Notre confrère aurait mieux fait d'intituler
son petit article «réflexion mal-expliquée, ou
mal-interprétée.» Car soit erreur volontaire
ou involontaire, il a bien mal compris notre
article. Ce n'est point le «désir de recouvrer
la liberté» que nous attribuons à l'obstination;
c'est la marche inutile et nuisible même que
l'on emploie en cette occasion. Nous aurons
pour les citoyens qui sont sous les verrous au-
tant et peut-être plus de sympathies que notre
archi-philantrope confrère, mais nous croyons
que c'est une bien fautive sympathie que celle
qui pousse les amis des prisonniers à adopter
des procédures rainées et qui ne peuvent que
rendre leur cause pire.

La cour d'appel aurait dû s'ouvrir à Québec
le 20 mai ce jour les trois membres seulement
étaient présents et la cour s'ajourna faute de
quorum. Les causes devant la cour étaient
les suivantes:

Table listing court cases with columns for District, Appellant, and Defendant. Includes cases from District of Québec, District of Montréal, and District of Trois-Rivières.

Hamilton et al. app. Merzige, déf.
Arnold, do Turgeon, do
Menard dit Lafontaine, do Bender, do
Janes, do Lampan, do
Garter, do Begly, do
Gugy, do Ernattyger, do

DEPECES.—Les espèces continuent à af-
fluer à New York. Le vaisseau Gladiator a
apporté \$1,250,000, en souverains. Le
vaisseau J. W. Carter, de la Jamaïque a
apporté \$110,000 en espèces.

SUTHERLAND.—Le cas du fameux gé-
néral est enfin terminé. La cour martiale
l'a trouvé coupable et il a été condamné à
être transporté pour sa vie dans une des pro-
vinces de sa majesté ou les criminels sont
déportés. Il paraît que ses bruits qui avaient
couru au sujet de ses révélations n'é-
taient pas bien fondés.

SINGES.—Un des ministres a dit dans
la Chambre que Lord Durham ne recevra pas
de paie, mais que ses dépenses seront payées.
Nous aimerions à savoir si le gouvernement
entend payer toutes les dépenses de sa seigneu-
rie. Lord Durham dépense dit-on annuelle-
ment près de £100,000. Ce serait une singu-
lière économie que de défrayer ces modestes
dépenses au lieu de lui donner le salaire
ordinaire des gouverneurs.

M. RIVIN, passager dans le paquebot à
vapeur Sirius, est arrivé en cette ville, jeudi
avec des dépêches pour son excellence, sir
John Colborne.

Le Steamer Trois-Rivières est arrivé en
ce port, jeudi, venant de Québec.

Le St. George est parti pour Québec hier
à une heure.

SUCIDE.—Mardi matin, un jeune hom-
me du nom de Wilson, autrefois commis
dans la maison Begley Knox et Cie, a mis
fin à son existence en se tirant un coup de
son fusil de chasse, dans le ventre. La balle
est sortie par le dos. Le malheureux avait
été obligé de se déchausser pour accom-
plir son funeste dessein; on ne peut attri-
buer d'autre cause à cet acte de déses-
poir, qu'un dérangement de sa tête.

COUR DU BANC DU ROI.—Plusieurs des
individus qui avaient été admis à caution
dans le commencement des troubles, étant
absentés de la province, le procureur du
Roi a intenté diverses actions pour forfaiture
de leur cautionnement.

M. Robt Nelson, T. S. Brown, Cyrille
Côté, N. Duchesnois sont ceux qui ont for-
fait à leurs cautionnements et qui ont exposé
leurs cautions à être poursuivis pour le
montant de la garantie.

HAUT CANADA.—TORONTO.—PRO-
CES POLITIQUES.

Depuis notre dernier numéro, le Dr. Hun-
ter, de Whitby et John MacDougal d'Albion
ont été jugés pour haute trahison, et après
une longue investigation, le jury les a dé-
clarés non coupables.

J. P. Cherry, G. G. Parker, Joshua Wil-
son et Henry Carle, ont été mis à la barre
et déchargés, le grand jury ne trouvant pas
de bills contre eux.

Ruben A. Parker a été admis à caution.
J. G. Parker d'Hamilton a pétitionné pour
être gracié d'après l'acte récent.

Le grand jury n'a pas trouvé de bill con-
tre Geo. Lount, frère du malheureux exé-
cuté dernièrement.

La cour est ajournée à mardi; ce jour là
on doit juger le Dr. Morrison il reste encore
quelques accusés à juger.

Brit. Col. 19 avril,

ENCORE UN OUTRAGE DES AMERICAINS.—
On lit dans les gazettes du Haut-Canada, qu'un
jeune homme du nom de Dawson, ayant travé-
sé dernièrement du Haut-Canada à
Youngstown, Etats-Unis, pour se marier, fut
arrêté lorsqu'il débarqua, par ordre des auto-
rités des Etats-Unis emprisonné à Lockport
sous accusation d'avoir pris part à la destruc-
tion de la Caroline. Il est faux que ce jeune
homme y ait pris la moindre part, il était alors
éloigné de lieu de l'action; mais lors même
que cela eût été, nous ne voyons pas quels
droits les américains auraient de l'arrêter;
nous espérons que le gouvernement britannique
qui l'a déjà fait ou le fera réclamer et que les
américains ne pourront pas impunément mo-
quer les sujets britanniques et les priver de
leur liberté.

Si quelqu'un pouvait douter de la tendance
anti-constitutionnelle de notre confrère du Pa-
pulaire, on en aurait la preuve dans la manière
impétive dont il traite un homme qui a rendu
au pays d'aussi grands services que Sir F. Bond
Head, et qui, de l'aveu même de ses ennemis,
s'est montré dans le cours de son administra-
tion, doué d'une habileté supérieure. Après
avoir parlé des incidents vrais ou supposés ar-
rivés sur la route de Sir Francis, le Populaire
dit, «il ne manquait plus à toutes les inconsé-
quences de Sir Francis B. Head que de se
faire surprendre une seconde fois dans son lit
par les mécontents. Puis il ajoute encore:—
Ce récit ne nous paraît pas contraire à la
vérité et serait une chose qui s'accorderait
parfaitement avec toute la légèreté de conduite
de Sir Francis, qui a publiquement bû à la
santé du général Worth, qu'il avait maltraité
dans ses rapports officiels.

La manière dont Sir Francis a triomphé de
la rébellion ne plaît pas au loyal Populaire;
ce sont des hommes de la trempe de lord
Gosford qu'il faut à son hon. directeur.

Jeudi, une partie des troupes de la garnison
et les compagnies de cavalerie volontaire de cette
ville, se sont rendues en haut de la Côte à Baron
pour y pratiquer quelques évolutions militaires.
Les troupes étaient commandées par le général
Clitheroe et la cavalerie était sous les ordres im-
médiats du major Biggs des Hussars. La pluie
vint interrompre les manœuvres presque au
commencement.

Lundi, il y aura une revue générale de toutes
les troupes régulières et volontaires, par le major
général Clitheroe.
Son excellence le commandant des forces pas-
sera une autre revue dans quelques semaines; on
peut qu'elle aura lieu le 21 mai, jour de la nais-
sance de la Reine.

Le Prince Victoria a été lancé Jeudi après
midi, il recommencera son service régulier entre
la ville et La Prairie Lundi prochain.

Le Populaire d'hier gratifie ses lecteurs d'une
colonne et demi de flegme nage pour tacher d'attrai-
ner la sympathie des patriotes. Il perd son temps
Les canadiens connaissent sa clique.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE.—
La dernière assemblée mensuelle ordinaire
de cette société, avant son assemblée an-
nuelle, aura lieu dans les salles de la société,
10, petite rue St. Jacques, lundi prochain,
30 courant, à 6 heures du soir; on espère
que tous les membres assisteront réguliè-
rement, on doit leur soumettre des affaires
importantes à la société.

A. HALL, M. D. Rev. Secr

DECEDEE.

A Ste Anne de la Paroisse, dame MARIE ROUS-
SEAU, épouse de M. JOACHIM LAPOINTE, à l'âge
de 63 ans. Épouse vertueuse et mère tendre. Elle
laisse p. ar. deplorables sa petite un époux désolé et
deux fils inconsolables.

VENTE PAR LE SHERIF.

Montréal, le 22 avril 1838.
AVIS public est le présent des
ci-dessous mentionnées seront vendues aux enchères
à fin de conserver pourront être filées en aucun
temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'Or-
dre du writ.

VENTE D'UN EXPANS.

MONTEAL SAVOIR: SAAC FAUTEUX de
No. 1106. la Paroisse de St.
Bathelmy, dans la paroisse de Montréal, Mar-
chand, d'un moulin, contre les terres et propriétés
de PIERRE GREGOIRE et NORBERT GRE-
GOIRE, tous deux de la paroisse de St. Philippe
de Kildare, fermiers, conjointement et séparé-
ment défendeurs; les dites terres et propriétés
mentionnées et décrites dans la récépissé annexée
au dit writ, comme suit, savoir:
Un lot de terre, situé dans la paroisse de St.
Philippe de Kildare, contenant cinq arpents de
front, plus ou moins, sur vingt-neuf arpents en
profondeur, plus ou moins, borné en front par le
cimetière du Roi, discontinue rang, et par der-
rière par le dix-neuvième rang; d'un côté au
sud, par Louis Jacques ou ses représentants, et de
l'autre côté au nord-est par Joseph Lapra et sa
veuve en maison en bois, deux granges sous crépées.
Sera vendu à la porte de l'église de la dite pa-
roisse de St. Philippe de Kildare, le QUATRIÈME
JOUR DE MAI prochain, à DIX heures du
matin, Le dit writ retournable le 1er juin pro-
chain.

R. DE ST-OURS,
Shérif.

Bureau du Shérif,
25 avril 1838.
A VENDRE OU A LOUER et possession don-
née immédiatement: Une MAISON, avec
galeries, dans la plus belle exposition de Montréal,
au Coteau Baron; avec un grand JARDIN, con-
tenant plus de 50 arbres fruitiers.—Aussi, une
PRairie de cinq arpents de superficie. Cette
propriété est sur la même ligne que celle qui
sert de résidence à JOHN MASON, écuyer, rue
Sherbrooke, S'adresser au propriétaire soussigné,
Hôtel de Madame Murray, rue Notre-Dame.
A. REGNIER,
Montréal, 22 Avril, 1838. m. J. I.

Etude d'Avocat.

Le soussigné informe le public qu'il a établi
son étude dans la rue St. Vincent vis à vis
le Palais de Justice de cette ville la seconde porte
plus haut que celle de MM. Charrier et Mondelet.
J. U. LEAUDRY,
23 Avril 1838

AU PUBLIC.

Le soussigné ayant été sollicité par plusieurs
de ses amis, a consenti, pour se rendre à
leurs instances, à consacrer de nouveau une partie
de son temps à cette partie si utile de la profes-
sion de MARECHAL, LA CASTRATION; une
expérience de trente ans, au sujet des diverses
maladies de ce noble animal, le cheval, ainsi que
de longues études lui permettent d'assurer ceux
qui pourront requérir ses services qu'il leur don-
nera une parfaite satisfaction.
Le soussigné offre de garantir le succès de l'opé-
ration: toutes les fois qu'il châtiera un cheval
âgé de 3 à 10 ans, aux conditions dont les parties
consentiront.
Dans toutes les branches de la profession, ses prix
sont ce qu'ils ont toujours été modérés et sur
le principe de pas de guérison pas de paie, s'il est
appelé avant qu'on ait essayé aucun traitement.
Les perso nes qui auront besoin des services du
soussigné, le trouveront chez lui, rue Dorchester,
faubourg St. Laurent, de 7 à 9 heures J. M. et
de 11 heures A. M. à 1 heure R. M. à la forge de
M. Chaurès, Rue Mc'Gill.
JOHN MAGBELL,
Im, 1 a w.
23 avril 1838.

A VENDRE, dans le cours du mois de mai,
UNE MAISON et emplacement de 50 pieds,
de front sur 87 de profondeur; la maison est à
un étage de 23 pieds sur 26, située rue St. Do-
minique, voisine de M. Frs. Perrin, faubourg St.
Laurent.
28 avril 1838

AVIS.
UNE ASSEMBLEE des ACTIONNAIRES
dans le Bateau à Vapeur les SOURCES
DE VARENNES, aura lieu au Bureau des
soussignés, LUNDI, le 7 de MAI prochain, à
DIX heures du matin.
JOHN MOLSON ET FILS,
Agents.
Montréal, 23 avril,

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS.
TABAC, FRUITS, Etc.

AUX magasins de M. J. H. SMITH, rue St.
Paul, sera vendu, MARDI, Prochain, le
2 mai:
100 barils tabac en torquette
30 demi do do
15 boîtes do do
20 terçons riz
50 barils essai de té chéante
80 do café brûlé
10 quarts raisins de Carinthie
10 do do Swayne
50 boîtes chandelles
10 do gingembre en poudre
10 do noix
30 sacs poivre noir
25 do noix de Batave
20 do café vert
40 boîtes raisins bleu
100 livres muscades
8 sacs noix
20 do amandes
12 boîtes fromage anana
10 do ballets de seigle
15 do de pois
100 livres café
100 boîtes oranges
5 sacs pommes seches.
Et autres effets.
La vente à UNE heure,
CUVILLIER ET FILS.
24 et 25.

CHAPEAUX.

ERA vendu, AUJOURD'HUI, Samedi, aux
magasins des soussignés,
5 paquets chapeaux d'hommes et de femme.
L'après-midi de Peau.
3 caisses chapeaux d'hommes en soie
6 do do de paille de livourne
5 do do do de la tascanne.
La vente à DIX heures
CUVILLIER ET FILS,
2 avril 1838.

Clineallerie.

ERA vendu pour le compte des intéressés,
MARDI prochain, le 1er mai, aux magasins
de MM. A. L. et J. MACNIDER, rue St. Joseph,
le contenu de sept quarts CLINAILLERIE, en-
dormagés l'autome dernier dans les magasins
de la doune, par l'ordonnat on.
Aussi,
39 quarts clous, une quantité de marmittes et
casseroles et 56 meules.
Et autres effets,
Conditions libérales,
La vente à DIX heures.
CUVILLIER ET FILS.
23 avril.

Vins, Epicerie, Papier, &c.

VENDREDI, le 4 mai sera vendu, aux
magasins de MM. WATSON, BLACK et
Cie, rue St. Sacrement, pour clore divers con-
signés:
2 pipes 4 barriques Oporto supérieur, J. Hel-
des 1837
4 quarts do do do
2 pipes 9 barriques do meilleur, Great
Britain 1835
1 pipe 12 barriques do do Cœur
de l'An 1837
12 quarts do do do
10 barriques 19 quarts do do do
10 do do do do Cym, 1836
2 do do do do Health 1835
2 pipes do do do Malay 1836
1 barrique do do Sullway 1835
3 pipes 2 barriques do do Tam O'Shanter
1837
8 pipes vin de Figueras, Poma 1837
4 do 8 barriques 19 quarts Opert, bon fu-
ment
3 do 5 do Madère de Kruger, Tam
O'Shanter 1837
2 barriques do do Ma-
lay, 1836
4 poinçons 9 barriques Xérés, très supérieur,
Persi, 1836
3 poinçons 8 barriques 3 quarts do do de
7 quarts Générif de Bruce 1837
9 caisses clair de G. Glassman 1825
9 do do Lafite 1825
3 do do Brown 1825
5 do Hoch 1821
12 barils Bière de Leith
50 do do do et de Dub'ln
6 barriques vinaigre
10 bouteaux en canonne clair.
6 do sucre blanc
40 caisses té Bohem, commerce libre
12 do do de la compagnie
7 do sucre
10 do de s'epsam et de Glander
21 caisses montade en 1-4
55 boîtes empoie F. I. de Lecher
1000 litres fil de cordonnier
6 bouteaux montade en pots
15 caques do de Duth m
2) boîtes pipes 1 D d Ecoose
400 douz boîtes vieillies d'Allemagne
12 sacs clous de girofle
2 do graine de lin
3 do do de caraway
53 paquets sayanes assorties, qui seront vendus
par les comptes
25 caques hirangs de Lochine
50 boîtes do de D'ghy
Aussi,
Une grande quantité de papeterie, papier à
imprimer, à écrire et à enveloppe.
ET,
Un assortiment de peintures de toutes couleurs.
100 barils goudron de charbon
La vente à MIDI.
La France sera vendu à UNE heure, et la
papier à TROIS heures.
Conditions libérales.
CUVILLIER ET FILS.
28 avril 1838.

Etoupe.

LUNDI, le 10 mai prochain, sera ven-
dus les effets appartenants à la MAISON
D'INDUSTRIE, et sera vendu sans réserve, aux
magasins des soussignés, environ
7 tonneaux ETOUPE, très sup rieur,
Une quantité de vieux cables.
Condition s, comptant.
La vente à UNE heure.
CUVILLIER ET FILS.
25 avril 1838.

RAIL de Magasin d'Epicerie.

ERA vendu AUJOURD'HUI, samedi, à MIDI
le BAIL pour une ou plus années, de
cette maison si bien connu, appartenant à la suc-
cession de feu M. GEORGE WURTLE. La
situation est la meilleure en cette cité pour un
magasin d'épicerie.
JOHN JONES.
23 avril 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR JAMES FRASER
Meubles de Menage.

ERA vendu, à la maison d'ANDREW
SHAW, rue Notre Dame, voisine du bu-
reau de l'Aqueduc, LUNDI, le 7 mai prochain,
tous ses meubles; MEUBLES DE MENAGE:
suscitant en tous les cas nécessaires pour la
tenue d'une maison sur un bon pied. On trouvera
banc de table, tables à dîner et à déjeuner, tables
à cartes, bureaux, chaises et sofas, le tout en
acajou et bois rose, argenté, cristal, porcelaine
fuyant, verrerie, un service de plats complet,
argenté et bordure en argent. Deux superbes
vases en albâtre, chandeliers et candélabres. Lam-
pes à piano dit collage de Londres, et deux ta-
pis, etc. etc.
Aussi,
Une belle voiture Sui sey,
Une A. unet convertie, presque neuve,
Une charette
Un râteau de Jardin
Harnais double et simple
Selles, brides, etc.
Quelques douzaines de vin de ch. ix, vieux ma-
jéro, Xérés, Oporto et Malaisey, eau-de-vie et
Jamaïque et Champagne r. sé de Jolly.
Pour les particularités voir les catalogues qui
seront prêts le samedi avant la vente, et l'on
pourra aussi ce jour là voir les effets.
La vente à DIX heures.
JAMES FRASER.
25 avril 1838.

PAR W. HAMMOND.

Vente de B ls Seches.
LUNDI, le 20 du courant, sera vendu, par le
soussigné, dans la cour à bois de M. JO.
SEPH BOURDON, faubourg St. Joseph, tout
l'assortiment de BOIS DE CONSTRUCTION.
M. Bourdon étant sur le point de laisser Mon-
tréal, le tout sera vendu sans réserve. L'assorti-
ment consiste en:
8000 planches,
2000 morceaux de bois blanc d'un pouce
2000 do do d'un demi pouce
12000 planches de pin
5000 morceaux ou scalings
1000 do merisier
Une quantité d'ébale oncle
do cerisier
do noyer tendre
4000 pieds rembrissages et autres bois.
CONDITIONS.
Aude sous de £25, comptant; de £25 à £50,
2 mois; de £50 à £100 ou plus, 3 mois de cre-
dit, en fournissant des billets endossés à la satis-
faction du vendeur.
La vente à ONZE heures.
WILLIAM HAMMOND.
25 avril 1838.

PAPIER,

A VENDRE, aux magasins des soussignés N.
12, Rue St. François Xavier, en face de la
Banque du Peuple:—
500 rames PAPIER A GAZETTE
100 do do A LIVRE
100 do do FOLIOSCAP
50 do do POT
400 do do GRIS, IMPERIAL.
50 do do do ROYAL.
50 do do DRAB DEMIE
50 do do do ROYAL.
700 do do A ENVELOPPE de 11 lb
500 do do do de 13 do
Les papiers sont de la manufacture des soussig-
nés et ils peuvent les vendre à des Prix Modérés
pour de l'ARGENT COMPANT, ou à un crédit
approuvé.
MILLER, McDONALD & LOGANS.
7 février, 1838. 3f.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations
contre la succession de feu PHILIPPE
BRUNEAU, en son vivant, éc., avant de
Montréal, sont requises de les présenter en forme
authentique sans délai au soussigné, à son étude
rue St. Vincent, en cette cité. Et toutes per-
sonnes endettées envers la dite succession sont re-
quises de lui payer le montant de leurs dettes
immédiatement.
JOHN McDONELL,
Curateur.
21 avril 1838.

LES Soussignés dûment nommés syndics de
la faillite JOHN WHITE et Cie, prieient
eux qui sont endettés envers la dite raison de John
White et Cie, de faire le paiement de leurs dettes
respectives à M. W. R. CLARK, qui est autorisé
à en donner quittance.

J. MACNIDER,
AUSTIN CUVILLIER,
JAMES ROBINSON,
FONDS DE COMMERCE, CONSIL-
N. B.—Le dit ornement général de CLINAILLERIE,
en un assés de magasin, etc. sera vendu en un
RIE, fournisseurs libérales.

A LOUER;

UNE MAISON et JARDIN, avec écurie
remise, un excellent puits, situés gran
rue du faubourg Récollets, maintenant occupée
par le docteur Barber. Possession au 1er Mai.
Cette propriété sera louée avec ou sans l'anneau-
lement.
—Aussi—
Une MAISON et une VOUTE, situées au
coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, occu-
pées par M. Mercure, comme magasin d'épicerie.
ET
Les MAGNIFIQUES BATISSES, situées au
coin des rues Notre-Dame et St. Frs. Xavier.
S'adresser à
C. S. RODIER.

DES PROPOSITIONS seront reçues par le
Député Maître de poste général, au bu-
reau général de postes à Québec, jusqu'à MER-
CREDI, le 18 MAI prochain, à UNE heure de
l'après-midi, pour le TRANSPORT QUOTI-
DIEN des mailles de Sa Majesté, entre Montréal
et Québec, pour l'espace de CINQ années du 6
juillet 1838.

La route de transport sera divisée en deux,
savoir: de Québec aux Trois-Rivières et de Trois-
Rivières à Montréal, pour lesquelles il devra être
faites des propositions séparées, sujettes aux sti-
pulations qui pourront être vis aux bureaux des
postes de Montréal de Berthier, de la Rivière du
Loup, des Trois-Rivières, de Ste Amé, de Port-
Neuf et de Québec.

Bureau Général de Poste,
Québec, 16 avril 1838.
DES PROPOSITIONS adressées aux offi-
ciers respectifs du BUREAU D'ORDON-
NANCE, seront reçues au bureau D'ORDON-
NANCE à Montréal, jusqu'au 1er mai prochain
ou le NETTOIEMENT des CABINETS INO-
DORES des Casernes et de la maison des officiers
à Ste. HELENS pour autant de fois qu'il
pourrait être nécessaire dans l'espace d'une an-
née à dater du 1er mai prochain.

Pour les particularités, le nombre et description
de Cabinets, s'adresser au bureau de Ca-
sernes.
Bureau d'ordonnance
Montréal, 23 avril 1838.

LES Créanciers contre la société de MM.
NELSON & Cie, sont par ces présentes
notifiés que pour éviter des frais inutiles, Wm.
NELSON et Louis D'ESCHAMBAULT ont
signé en Février passé un Papier par lequel ils
autorisent Wm PHILLIPS écuyer, de disposer
de tout ce qui appartenait à la dite société de
Saint Denis pour le plus grand avantage des
créanciers; que la vente des effets a eu lieu
MARDI, le 3 du courant. C'est pourquoi tous
les créanciers sont requis de présenter leurs
comptes au Sheriff pour être payés suivant le divi-
dende. L'argent doit être retournable le DIX du
courant; suivant bonnes informations JOHN
BLKALEY, écuyer, l'avocat de M. Phillips, est
en possession de ce papier.
LOUIS D'ESCHAMBAULT.
Montréal, 6 avril 1838 —3f.

A LOUER.

POSSESSION au 1er mai, une grande MAI-
SON en pierre à deux étages, située au
coin des rues Ste Marie et Montréal, faubourg
Québec, propre au commerce, avec une grande
cour, écuries et autres bâtiments, pompe à eau,
sans frais. Cette propriété appartenait autrefois
à M. Olivier Dufréne.
Aussi, — Un LOT DE TERRE à vendre, situé
dans la rue Wolfe, de 63 sur 80 pieds.
Pour les conditions s'adresser à
1 Avril —2f. SIDONIE BOUQUIN.

Blanchissage.

ME. B. LAROCHE, informe respectueuse-
ment le public qu'elle a ouverte un éta-
blissement pour le Blanchissage et Repassage de
linge rue Amour, faubourg Québec. Elle
est en mesure de l'encouragement par le soin
qu'elle mettra à préparer le linge qui lui sera
confié.

GREFFE DU BANC DU ROI DE MONTRÉAL,
Ce 18e Décembre, 1837.
TOUTES personnes qui peuvent ou pour-
ront par la suite donner quelques rensei-
gnements touchant anciens papiers ou documents
composant le Notariat de Mre. J. J. GIROU
ARD, dernièrement Notaire à St. Benoit, sont
priées d'en informer les soussignés, afin que les
mesures nécessaires soient prises sans délai,
pour assurer la possession à tous ceux qui
peuvent être intéressés.
MONK & MORROGH.
20 décembre, 1837.

AVIS.

L'INSPECTEUR DES POIDS ET MESU-
RES pour le District de Montréal, ayant
lieu de soupçonner que divers individus se per-
mettent de peser et de mesurer, pour vendre ou
acheter, avec des mesures non étampées ou vérifiées
et certifiées justes, il va faire faire des recherches
strictes, et poursuivra tous ceux qui ne se seront
pas conformés à la loi.
6 avril 1838.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable ni ne paye-
ra aucune dette contractée par son fils
HARLE SMITH, ni pour les agents qu'il pour-
rait retirer soit par billet ou autrement.
GEORGE SMITH.
Montréal, 7 avril 1838.

A LOUER.

UN beau JARDIN avec une bon-
ne MAISON, de 20 pieds carré
Le Jardin est planté d'arbres
fruitiers, situé sur la rue L'Acqueduc.
TROIS MAISONS, situées sur la rue de la
Montagne, distribuées pour deux logements
dans chaque.
Pour les conditions, s'adresser à M. LOUIS
BLANCHARD marchand chapelier, rue St
Paul Montréal.
F. B. BLANCHARD,
KINGSEY.
11 avril 1838.

ON A BESOIN d'un APPRENTI dans un
PHARMACIE. Il devra parler le Fran-
çais et l'Anglais et avoir une jolie écriture.
S'adresser à
CARTER et M DONALD
-17 mars 1838

Jardin Botanique

DE
GUILBAULT,
Côte Ste. Catherine, Pied de la Montagne.
On trouvera constamment à cet Establis-
sement une collection de Pommeiers, Pruniers,
Poiriers, Cerisiers, Groseillers, Gendriers, ar-
bustes à fleurs, arbres forestiers, muriers, plantes
vivaces, plantes bulbeuses, Dahlias, Roses, Piau-
mes et une collection considérable de plantes de
serre, plantes médicinales, graines de fleurs, etc.
le tout à des prix plus bas qu'il n'ont jamais été
certs.
Il les arbres laissés à la Librairie de M. C. P.
L'Éprouette, ou au nouvel Establisement seront
exécutés avec ponctualité.
N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Estab-
lisement au Coteau Baron d'ici au 16 mai
prochain,
—14 avril.

LE TIRAGE AU SORT DU JARDIN BO-
TANIQUE DE GUILBAULT, aura lieu,
positivement, le premier jour de Mai prochain.
Il y a encore quelques lots à vendre.
—14 avril.

Dirict de) UNE SESSION GENERALE
Montréal.) DE QUARTIER DE LA PAIX,
ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et
pour le District de Montréal, aura lieu au PA-
LAIS DE JUSTICE, dans la ville de Montréal,
SAMEDI, le VINGT ET UNIÈME jour du
mois d'AVRIL, courant, à DIX heures du matin.
En conséquence je donne avis public à tous ceux
qui ont des poursuites à faire contre quelque
prisonnier enfermé dans la prison commune du
dit district ou surre, qu'ils soient à et alors pré-
sents; et je donne aussi avis à tous Juges de Paix
Coronaires et Officiers de la Paix dans et pour le
dit district, de se rendre alors avec leurs Rectors,
régistres, indictements et autres papiers, afin de
faire les diverses choses qu'il leur convient de
faire suivant leurs charges respectives.
ROCH DE St. OURS
Shérif.
Bureau du Shérif Montréal, 10 avril 1838

A VENDRE, Une belle maison nouvellement
bâtie, avec écuries, remises et autres bâti-
ments séparés, cour et très beau jardin garni d'ar-
bres fruitiers ou plein rapport. Cette propriété
est située sur l'une des plus magnifiques expo-
sitions de la Côte à Baron, et a vue sur toute
la ville. Le titre est incontestable, et les conditions
sont très avantageuses. S'adresser pour en
traiter au soussigné,
A. REGNIER,
Rue Notre Dame, maison Murphy.
Montréal, 18 Avril 1838.

